

**ANSD**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE

# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2012



**MAI 2015**

**Directeur Général, Directeur de publication**
**Aboubacar Sédikh BEYE**

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Directeur Général Adjoint   | Mamadou Falou MBENGUE |
| Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale  | Mbaye FAYE            |
| Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales   | Cheikh Tidiane NDIAYE |
| Directeur du Management de l'Information Statistique  | Mamadou NIANG         |
| Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines P.I.  | Djibril Oumar LY      |
| Agent Comptable Particulier (ACP)   | Alpha Amar NIANG      |
| Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale P.I. | Mam Siga NDIAYE       |

**COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION**

Seckène SENE, Amadou FALL DIOUF, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,  
Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA

**COMITE DE REDACTION**

|                              |  |
|------------------------------|--|
| 0. PRESENTATION DU PAYS      | Amadou FALL DIOUF                      |
| 1. DEMOGRAPHIE               | Mahmouh DIOUF                          |
| 2. MIGRATION INTERNATIONALE  | Awa CISSOKO                            |
| 3. EDUCATION                 | Adjibou Oppa BARRY                     |
| 4. EMPLOI                    | Serge MANEL et Jean Rodrigue MALOU     |
| 5. SANTE                     | Atoumane FALL et Abdoulaye FAYE        |
| 6. JUSTICE                   | Jean Pierre Diamane BAHOM              |
| 7. ASSISTANCE SOCIALE        | Ndèye Aïda FAYE                        |
| 8. EAU ET ASSAINISSEMENT     | Momath Cisse                           |
| 9. AGRICULTURE               | Fodé DIEME                             |
| 10. ENVIRONNEMENT            | Mamadou FAYE                           |
| 11. ELEVAGE                  | Modou Ndour FAYE                       |
| 12. PECHE MARITIME           | Mody DIOP                              |
| 13. TRANSPORT                | Bocar KA                               |
| 14. TOURISME                 | Adama SECK                             |
| 15. BTP                      | Fahd NDIAYE                            |
| 16. PRODUCTION INDUSTRIELLE  | Mamadou WONE et Maxime Bruno NAGNONHOU |
| 17. INSTITUTIONS FINANCIERES | Malick DIOP                            |
| 18. COMMERCE EXTERIEUR       | El Hadj Oumar SENGHOR et Daouda BALLE  |
| 19. COMPTES ECONOMIQUES      | Mamadou Ngalgou KANE et Adama SECK     |
| 20. PRIX A LA CONSOMMATION   | El Hadji Malick Cisse et Baba NDIAYE   |
| 21. FINANCES PUBLIQUES       | Madiaw DIBO                            |

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal  
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

**ISSN 0850-1491**

## Introduction

De nos jours, la politique d'assistance sociale constitue un des maillons du dispositif mis en place pour réaliser un développement social du pays. Les priorités en la matière consistent à apporter l'assistance aux populations déshéritées, favoriser l'insertion sociale des personnes handicapées, étudier les voies et moyens d'une prophylaxie sociale efficace, promouvoir les associations de base, les établissements et centres d'accueil pour enfants déshérités, mettre en œuvre des programmes en faveur de l'enfance déshéritée, œuvrer à l'insertion harmonieuse des personnes du 3<sup>e</sup> âge en soutenant leurs actions et leurs initiatives, coordonner l'ensemble des activités sociales.

Cependant, les moyens financiers pour la mise en œuvre de cette politique sont très limités. Selon EL Housseynou LY et al. (1999), *en dehors des fonds destinés au fonctionnement des services, ils sont essentiellement constitués de lignes de crédits à faibles dotations financières, inscrites au budget de l'État dans les rubriques suivantes : secours et aides aux sinistrés, secours aux pupilles de l'État, subventions aux institutions d'éducation non conventionnelle et "Daaras" ; secours appareillage pour handicapés ; autres secours ponctuels.*

Quant au plan des ressources humaines, les services d'exécution de la politique d'action sociale disposent d'équipes pluridisciplinaires mais à effectifs réduits. Compte tenu de l'insuffisance de ces moyens et de la baisse progressive enregistrée dans leur allocation, les résultats peinent à répondre aux objectifs attendus. Tout ceci amenant à s'interroger sur l'efficacité des stratégies des politiques d'action sociale.

L'amer constat, après plus de trois décennies de pratique sociale, révèle une inefficacité de cette politique tant du point de vue des résultats atteints que des objectifs globaux. Pourtant les limites du système semblent bien cernées : faiblesse de la couverture du champ social en structures de base (Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale) ; dispersion des efforts de l'ensemble des intervenants dans le domaine social ; et inadéquation des approches et les stratégies d'intervention et d'allocations des ressources.

**C'est donc pleinement conscient des défis à relever, notamment dans le domaine du social, que le Gouvernement actuel du Sénégal s'est engagé dès son installation, à inscrire son action autour d'un certain nombre de principes fondamentaux dont la restauration d'un Etat protecteur des populations. C'est dans ce sens qu'un ensemble de programmes de filets sociaux ont vu le jour pour atténuer davantage la souffrance des populations vulnérables. En outre, la Délégation générale à la protection sociale et la solidarité nationale (DGPSN), s'appuyant sur une vision à long terme du développement humain, a été créée. Elle constitue un "dispositif efficace d'intervention de l'Etat" permettant de mieux coordonner toutes les politiques publiques de protection sociale et de contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales.**

Dans ce chapitre, nous allons d'abord présenter les mesures phares prises par l'Etat au courant de l'année 2012. Ensuite, il sera question de passer en revue les bilans de quelques structures en charge de l'assistance sociale, notamment à travers des projets.

## **VII.1. MESURES PHARES PRISE PAR L'ETAT**

L'avènement des nouvelles autorités étatiques en 2012 a coïncidé avec une situation sociale très difficile marquée par une flambée des prix des denrées de première nécessité mais aussi d'autres urgences liées au monde rural. Face à ces urgences sociales, les autorités ont mis en place un ensemble de stratégies et de mesures idoines afin de mieux prendre en charge les populations vulnérables.

### **VII.1.1. DES EFFORTS POUR SOUTENIR LE PANIER DE LA MENAGERE**

L'inexistence d'un programme intégré d'assistance au monde rural malgré une mauvaise campagne de production agricole, exposant une bonne frange des populations rurales à une période de soudure plus longue et plus éprouvante, a guidé les autorités à réaliser les actions ci-dessous :

- Application des mesures de baisse des prix du riz, de l’huile et du sucre avec :
  - une baisse de vingt **(20)** à cinquante cinq **(55)** FCFA en valeur absolue sur le riz brisé non parfumé ordinaire ;
  - une baisse de quarante **(40)** à quatre vingt **dix (90)** FCFA en valeur absolue sur le riz brisé parfumé ;
  - une baisse de quarante **(40)** FCFA en valeur absolue sur le litre d’huile en fût ;
  - une baisse exceptionnelle de cent dix **(110)** FCFA en valeur absolue sur le sucre cristallisé.
- Mobilisation de **8 milliards** FCFA pour soutenir la réduction des prix de denrées.
- Baisse puis maintien du prix du gaz sur une longue période, malgré une hausse continue des cours sur le marché international.
- Dotation budgétaire de **27 milliards** FCFA du Fonds de Soutien au Secteur de l’Energie (FSE) pour soutenir les prix de l’électricité.
- Revalorisation de **10 %** des pensions de retraites.
- Organisation du pèlerinage aux Lieux saints de l’Islam avec une réduction sensible sur le billet d’avion (de 1.235.000 F CFA en 2011 à 990.000 F CFA pour cette année 2012, soit une baisse de près de 20%).

En définitive, il convient de souligner que ces mesures ont contribué à ralentir la hausse des prix (inflation) qui n’a été que de 1,4% en 2012 contre 3,4% en 2011.

### VII.1.2. PRISE EN CHARGE DES BESOINS URGENTS DU MONDE RURAL

Les besoins urgents constaté dans le monde rural ont poussé les autorités étatiques à mobiliser **29 milliards** pour leur appuyer en vivres. De plus, les actions ci-après ont été effectuées :

- Octroi de **34,2 milliards francs** CFA pour la subvention des intrants agricoles de la campagne agricole 2012/2013.
- Mise en place de plus de **48 000 tonnes** de semences dont plus de **7300 pour les cultures vivrières et le reste pour l’arachide.**
- Distribution de **19 350 tonnes** d’aliments dans le cadre de l’Opération Sauvegarde du Bétail pour un coût global de **3,9 milliards** FCFA.
- Paiement des arriérés dus aux acteurs du monde rural pour les campagnes agricoles (opérateurs semenciers, industriels huiliers) pour **54 milliards** FCFA.

### VII.1.3. AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Quatre actions majeures ont pu être réalisées au courant de l'année 2012 concernant l'aménagement de l'espace et la lutte contre les inondations. Il s'agit d'une :

- mobilisation d'une enveloppe de **10 milliards** FCFA pour la lutte contre les inondations ;
- élaboration d'un programme décennal 2012-2022 de **767 milliards** pour une solution durable aux inondations avec :
  - volet relogement et restructuration urbaine : **484 milliards** FCFA
  - volet gestion des eaux pluviales : **278 milliards** FCFA
  - aménagement du territoire : **5,5 milliards** FCFA
- acquisition d'un financement de **43 milliards** FCFA pour l'assainissement des eaux usées et pluviales de la région de Kaolack avec le Japon ;
- mise en œuvre d'opérations de pompage intenses, d'assistance et de secours de distribution de vivres et de prise en charge sociale et sanitaire des sinistrés, dans le cadre du Plan ORSEC 2012.

Ces différentes actions menées par l'Etat sont d'une importance capitale en faveur des populations. En outre, d'autres structures telles que la Direction Générale de l'Action Sociale, rattachée au Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (DGAS) ainsi que la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) ont chacune en ce qui le concerne mené des actions qui rentrent dans le cadre de l'assistance sociale.

### VII.2. PARCOURS DU BILAN DE LA DGAS

L'érection de la Direction de l'Action Sociale (DAS) en une Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) traduit la volonté des pouvoirs publics d'améliorer la visibilité des actions mais aussi de mieux prendre en compte les spécificités des cibles.

Au chapitre de l'exercice budgétaire 2012, la Direction Générale de l'Action Sociale, dans sa mission de lutte contre la pauvreté et de satisfaction de la demande sociale, a mené un certain nombre d'activités pour assurer la prise en charge et la promotion des couches vulnérables. Ces activités ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre des projets exécutés, notamment le PAPA (Projet d'Appui aux Personnes Agées), la RBC (Réhabilitation à Base Communautaire) et le VRS (Village de Reclassement Social), mais aussi à travers les interventions classiques notamment la prise en charge de l'enfance déshéritée et des familles démunies.

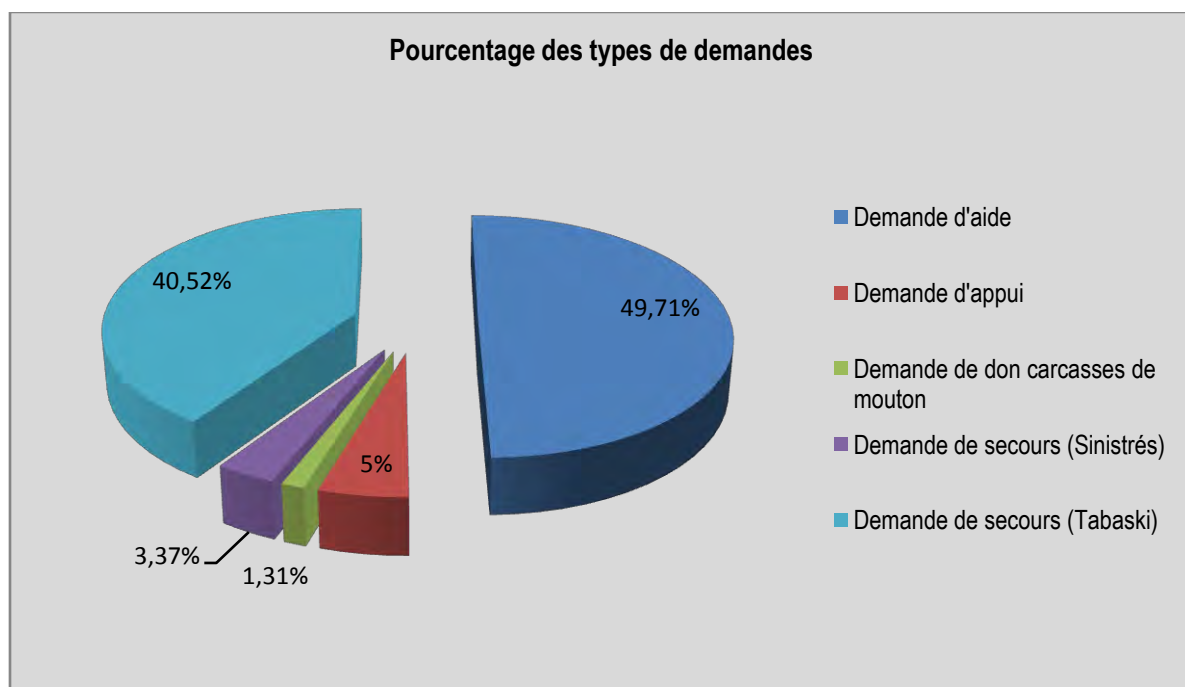
La DGAS est une des principales destinations des personnes en difficultés pour solliciter un appui financier et/ou matériel. Ces personnes dites démunies y viennent régulièrement déposer leurs demande de soutien.

### VII.2.1. FLUX DES DEMANDES ENREGISTREES PAR LA DGAS

Divers types de demandes sont enregistrées quotidiennement dans les locaux de la direction générale de l'action sociale. Parmi ces demandes, on peut citer les demandes d'aides, les demandes d'appui (demande de fonds, de manifestation, de médication, alimentaire, de matériel, et de logement), les demandes de carcasses de moutons, les demandes de secours (lors de la fête de Tabaski ou demandes déposées par les sinistrés).

En effet, comme l'illustre le graphique 7.1, l'essentiel de ces dépôts est constitué de demandes d'aide (49,71%), suivi des demandes de secours pour mieux faire face aux dépenses liées aux fêtes (40,52%). Les demandes de carcasses de mouton sont les plus faibles, elles représentent seulement 1,31%.

**Graphique 7.1 : Pourcentage des types de demandes d'assistance sociales enregistrées**



Source : DGAS, 2012

### VII.2.2. PRISE EN CHARGE DES FAMILLES DEMUNIES

Le budget de la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) permet de venir en secours aux familles démunies en répondant à leurs demandes à travers plusieurs opérations.

### VII.2.2.1. Opération Tabaski

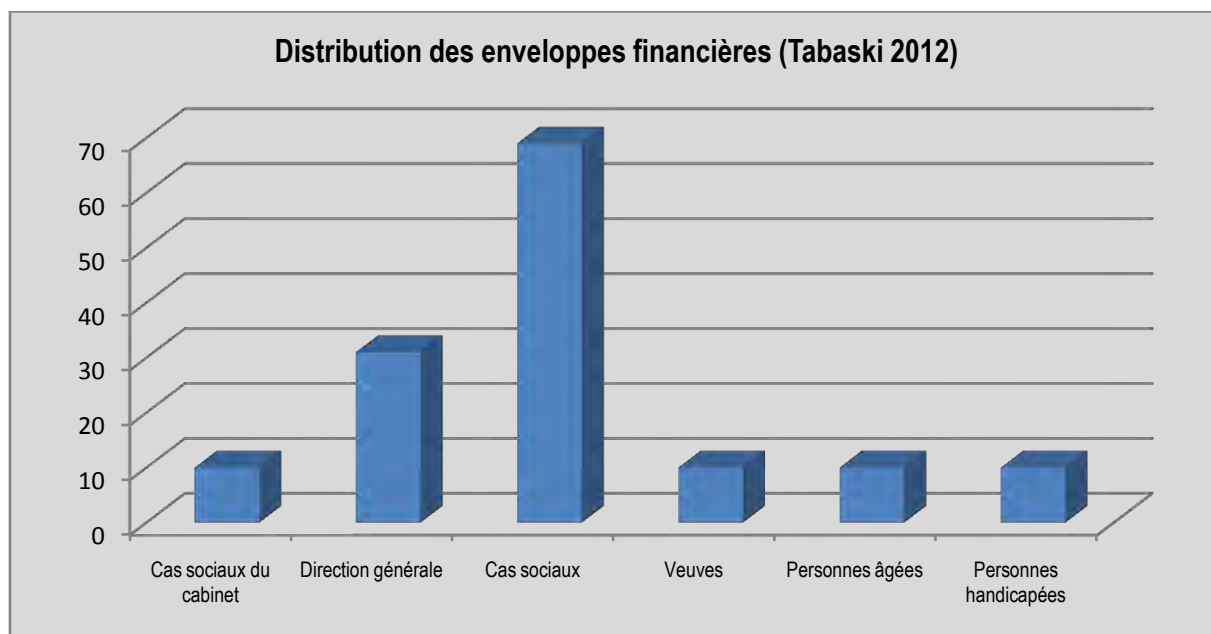
Lors des fêtes telles que la Tabaski, la DGAS se charge de la distribution d'enveloppes financières et de l'offre de moutons à des nécessiteux.

#### a. Distribution d'enveloppes

De nombreuses enveloppes financières sont distribuées à l'occasion de la Tabaski. Les principaux bénéficiaires sont des cas sociaux de divers horizons, des veuves, des personnes âgées, ainsi que des personnes handicapées.

Le graphique 7.2 montre que les cas sociaux d'origines diverses bénéficient le plus de ces enveloppes avec 49%, suivis par la direction générale avec 22% des enveloppes financières. Le même nombre d'enveloppes est remis aux autres destinataires restants, à savoir : les cas sociaux du cabinet, les veuves, les personnes âgées et celles handicapées.

**Graphique 7.2 : Distribution des enveloppes financières (Tabaski 2012), quota alloué aux destinataires**



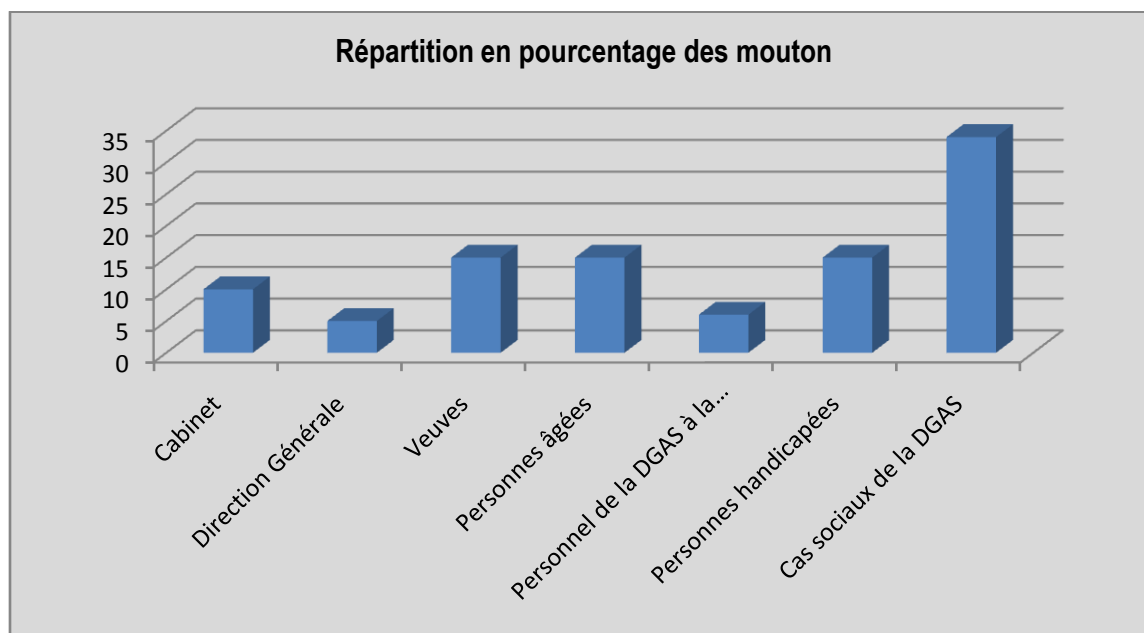
Source : DGAS, 2012

#### b. Répartition des moutons

Aussi, des moutons de Tabaski sont offerts à des familles nécessiteuses composées essentiellement de veuves, de personnes âgées, des personnes de la DGAS en retraite, des personnes handicapées ou des cas sociaux. Au regard du graphique 7.3, on peut retenir que les plus grands bénéficiaires de cette offre sont les cas sociaux, avec 34% des moutons, suivis des veuves, des personnes âgées ainsi que celles handicapées, avec respectivement pour chacun 15% des moutons distribués. Le personnel de la DGAS à la retraite et la direction générale reçoivent les parts les plus faibles avec respectivement 6% et 5%.



Graphique 7.3 : Répartition en pourcentage de l'offre de moutons

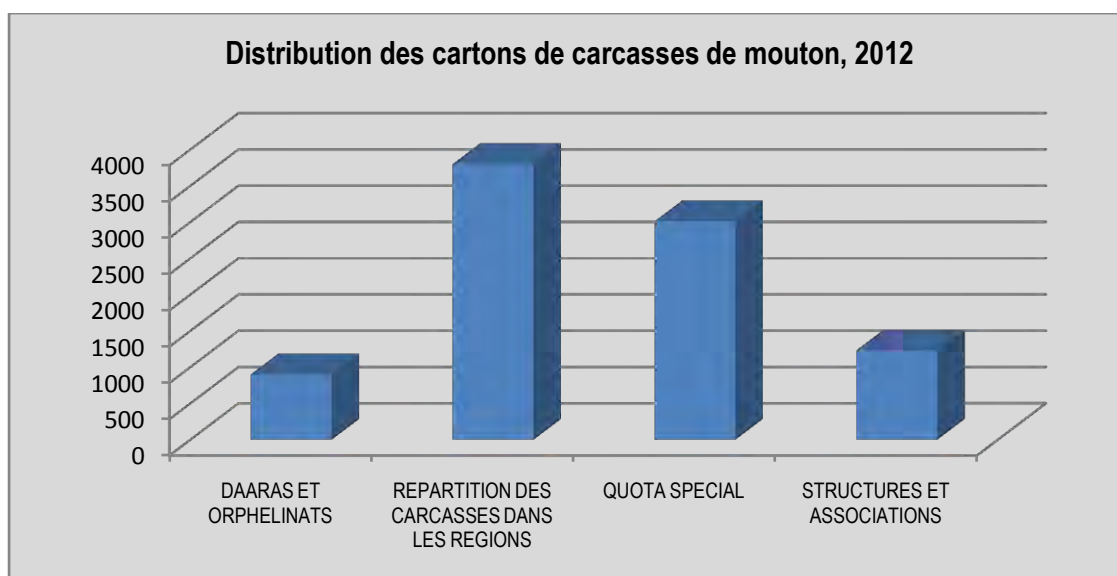


Source : DGAS, 2012

### VII.2.2.2. Distribution de carcasses de moutons

Des carcasses de moutons sont annuellement distribuées généralement au profit des Daaras et Orphelinats, des structures et associations. Une partie est envoyée dans les différentes régions du pays. Pour le compte de l'année 2012, 8996 cartons de carcasses de mouton ont été distribués le samedi 2 février à la Société SOCOFROID du Port Autonome de Dakar. 42% des cartons de carcasses de moutons sont livrés dans les régions du pays. Les 14% constituent le quota spécial. Seuls 10% des cartons sont envoyés dans des Daaras et Orphelinats.

Graphique 7.4 : Distribution des cartons de carcasses de mouton 2012, quota alloué aux destinataires



Source : DGAS, 2012

Par ailleurs, des activités ont été menées au courant de l'année 2012, dans le cadre de la mise en œuvre des projets gérés par la DGAS, notamment le PAPA (Projet d'Appui aux Personnes Agées), la RBC (Réhabilitation à Base Communautaire) et le VRS (Village de Reclassement Social). Quelques réalisations peuvent dès lors être présentées.

**VII.2.3. BILAN DU PROJET D'APPUI A LA PROMOTION DES AINES**

La volonté affichée par la Direction générale (DGAS) et celle chargée de la Promotion et de la Protection sociale des Groupes vulnérables (DPPGV) pour le compte de 2012 ont permis de donner une nouvelle allure à ce projet. Un financement des microprojets des soumissionnaires de projets, un appui institutionnel aux associations et organisations de personnes âgées et un appui aux personnes âgées grabataires ou à besoins spéciaux ont été les principales allocations effectuées dans le cadre des subventions réalisées à l'aide de ce projet.

Ces trois rubriques ont été consignées dans le tableau ci-après, avec des données chiffrées.

**Tableau 7.1 : Montant alloué aux différentes rubriques du projet (PAPA)**

| RUBRIQUES   |                     |  |                     |  |                     |
|---|---------------------|--|---------------------|--|---------------------|
| Valeur absolue (FCFA)   | Valeur relative (%) | Valeur absolue (FCFA)  | Valeur relative (%) | Valeur absolue (FCFA)  | Valeur relative (%) |
| 1. Financement des microprojets des soumissionnaires de projets |                     | 2. Appui institutionnel aux associations, organisations de personnes âgées |                     | 3. Appui aux personnes âgées grabataires ou à besoins spéciaux |                     |
| 54 700 000  | 78%                 | 12 870 000   | 18%                 | 2 430 000  | 4%                  |
| MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION PAPA 2012                        |                     |  |                     | 70 MILLIONS F CFA  |                     |

Source : DGAS, 2012

Au clair, il convient de préciser que 78% de la subvention (soit 54 700 000 F CFA) ont servi à financer 85 projets retenus pour 2012 dans diverses régions du Sénégal. Un peu moins du cinquième, 18%, de la subvention (soit 12 870 000 F CFA) a permis d'appuyer les associations de personnes âgées affiliées à la Fédération des Associations de Retraités et Personnes âgées du Sénégal (FARPAS). L'appui aux personnes âgées grabataires ou à besoins spéciaux a concerné 4% de la subvention (soit 2 430 000 F CFA).

### VII.2.3.1. Répartition du montant alloué à la FARPAS

Le tableau 7.2 donne les détails de la répartition de la somme allouée à la coordination de la FARPAS. Il ressort que 55% du montant alloué à cette fédération sert seulement à prendre en compte des activités non programmées pour le compte de l'année d'exercice. Un peu moins du quart, 23% est destiné à la tenue de l'assemblée générale de renouvellement du bureau de la FARPAS. L'acquisition du matériel représente 8% du montant alloué, correspondant à 1 000 000 FCFA.

**Tableau 7.2 : Répartition du montant alloué à la FARPAS**

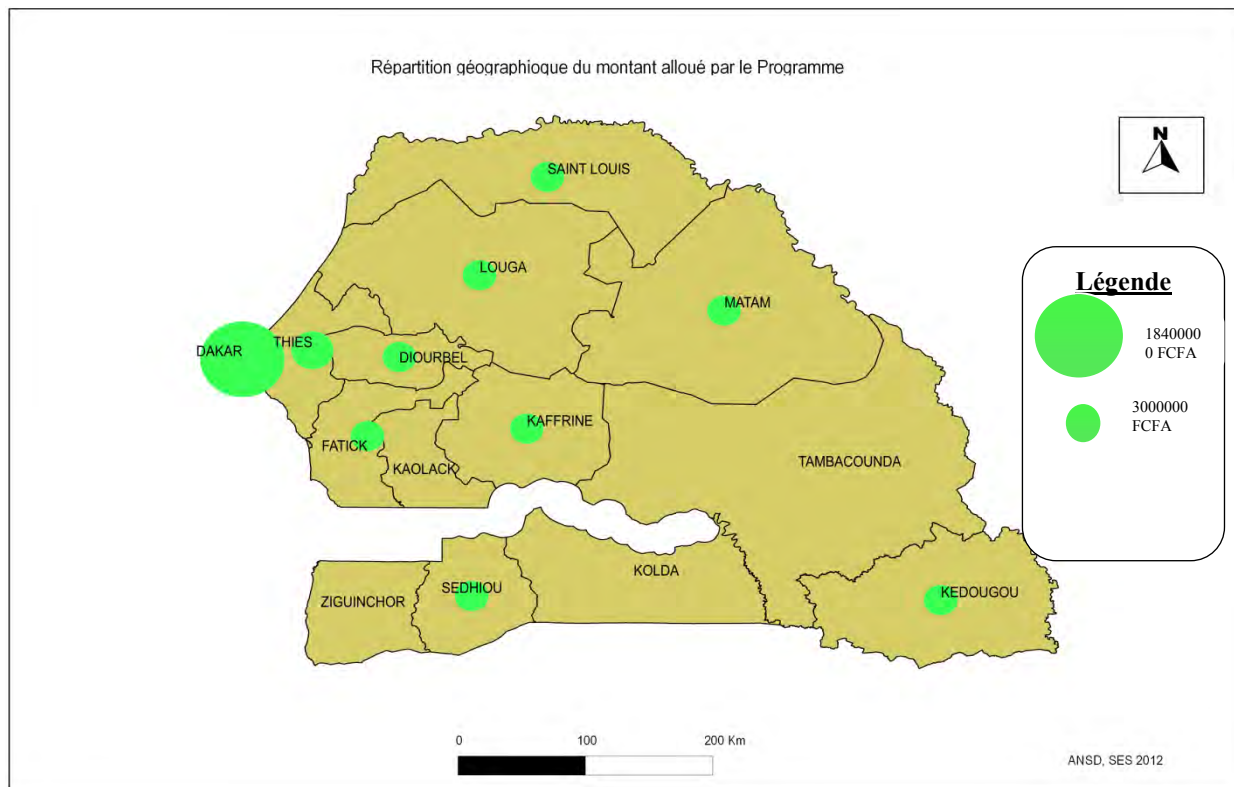
| Activités ou Tâches   | Montant (FCFA) | Pourcentage (%) | Observations  |
|---|----------------|-----------------|---|
| Fonctionnement  | 1 000 000      | 8               | Une partie du matériel achetée  |
| Organisation JIPA 2012  | 300 000        | 2               | Contribution à l'élan de solidarité nationale à la suite des inondations  |
| Assemblée générale de renouvellement du Bureau fédéral de la FARPAS | 3 000 000      | 23              | Une bonne partie des activités programmées financées et d'autres en cours |
| Arriérés JIPA 2011  | 1 500 000      | 12              | Arriérés entièrement épongés  |
| Autres activités FARPAS/Coordination                                | 7 070 000      | 55              | Prise en compte des activités non programmées                             |
| TOTAL   | 12 870 000     | 100             |   |

Source : DGAS, 2012

### VII.2.3.2. Répartition du montant destiné aux régions

Le graphique 7.5 indique les régions d'intervention du programme. En effet, quatre vingt cinq (85) projets ont été financés pour l'année 2012. La région de Dakar comptabilise le plus grand nombre de projets (33) et de ressources financières (34 800 000 FCFA), suivie respectivement par celles de Thiès (7 projets pour 3 800 000 FCFA), Saint-Louis (6 projets pour 3 300 000), Diourbel (6 projets pour 3 300 000 FCFA), Kédougou (11 projets pour 3 000 000 FCFA), Kaffrine (5 projets pour 3 000 000 FCFA), Sédhiou (5 projets pour 3 000 000 FCFA), Fatick (1 projet pour 500 000 FCFA). Bien que n'ayant pas encore perçu leurs financements, il est prévu un montant de 3 000 000 FCFA pour les régions de Louga et Matam chacune.

Graphique 7.5 : Répartition géographique du montant alloué par le programme



Source : ANSD, SES 2012

#### VII.2.4. DOMAINE DU HANDICAP ET DU PROJET RBC

Des actions sociales d'une importance capitale sont réalisées au profit des personnes handicapées et dans le cadre du projet intitulé RBC (Réhabilitation à Base Communautaire). Il s'agit principalement de (d') :

- appareillage (42 fauteuils roulants, 80 cannes anglaises, 80 béquilles et 133 cannes blanches, 28 appareils auditifs, 30 appareils optiques) ;
- appui scolaire et à la formation professionnelle pour onze (11) enfants et jeunes handicapés ;
- octroi d'une subvention à 40 organisations et structures d'encadrement de personnes handicapées ;
- financement de 150 GIE (Groupement d'Intérêt Economique) de personnes handicapées ;
- célébration de la journée Internationale des Personnes Handicapées le 3 décembre 2012 sous la présence effective de Madame le Ministre de la Santé et de l'action sociale ;
- réalisation de mesures phares relatives à la mise en œuvre de la loi d'orientation sociale N°2010-15 du 6 juillet 2010 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées ;

- **facilitation au dédouanement d'un véhicule et d'une moto rétrocedés à la Fédération régionale des Associations de personnes handicapées de Kolda dans le cadre du Programme National de Réadaptation à Base Communautaire ;**
- **préparation technique du conseil interministériel sur l'errance des malades mentaux et du conseil présidentiel sur le handicap ;**
- **partenariat avec l'ONG Spécial Olympics Sénégal qui intervient dans le domaine de l'intégration des enfants déficients mentaux à travers le sport ;**
- **partenariat avec l'ONG Handicap International dans le cadre de la production de supports IEC sur la loi d'orientation sociale ;**
- **appui aux initiatives culturelles et sportives des organisations des personnes handicapées ; et**
- **encadrement du processus de sélection du représentant des personnes handicapées au conseil économique, social et environnemental pour un siège à pourvoir.**

Le projet VRS (Village de Reclassement Social) fait parti du lot de projet de la DGAS, destiné aux populations.

### **VII.2.5. PROJET VRS**

Les résultats des actions menées pour le compte de 2012, et concernant le projet VRS peuvent être énoncés comme suit :

- **un appui au Groupement d'Épargne et de Crédit (GEC) de Peycouk ;**
- **un soutien au comité de santé de Mballing et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) de Sowane ;**
- **un appui alimentaire au village de Koutal, à travers son centre d'hébergement qui abrite quinze (15) personnes sans famille et lourdement affectées par la lèpre ;**

**La DGAS s'est aussi investie dans la formation professionnelle des jeunes issus des Villages de Reclassement Social.** Elle a par ailleurs un important programme de réhabilitation du VRS de Kolda. On peut noter parmi les premières réalisations la / le (l') :

- **construction de quatre (4) logements sociaux et sanitaires avec le concours de la DAHW en cours ;**
- **rénovation de trente (30) bâtiments;**
- **achat d'un moulin à céréales ;**
- **financement d'un projet avicole au bénéfice des populations ;**

- financement de la journée mondiale de lutte contre la lèpre ;
- **achat d'une motopompe pour le village de Diambo ;**
- **appui alimentaire aux personnes vivant seules, ainsi qu'aux garderies de Tabi et Djibélor ;** et
- appui en médicaments aux personnes souffrant de maux perforants plantaires (MPP) à Tabi et Djibélor.

En définitive, voici quelques activités **de la DGAS réalisées pour le compte de l'année 2012**. Au même titre que la DGAS, nous avons la CSS, à la seule différence que cette dernière ne s'intéresse qu'aux employés ou dans une large mesure aux familles des personnes employées souscrites en son sein.

### **VII.3. PARCOURS DU BILAN DES ACTIVITES ANNUELLES DE LA CSS**

La Caisse de Sécurité Sociale est créée par la loi n° 91-33 du 26 Juin 1991. Elle est devenue depuis un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public. Par ailleurs, elle est implantée sur toute l'étendue du territoire national. Les prestations familiales constituent la branche la plus ancienne et la plus connue de la Caisse. Elles sont servies en nature et en espèces aux familles et aux salariés de plus de 10000 entreprises affiliées. De surcroît, dans le domaine de la protection de la mère et de l'enfant, les centres médico-sociaux de la Caisse sont chargés de consulter les enfants malades, ainsi que les femmes enceintes. En matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, autre domaine d'intervention de la Caisse, les victimes bénéficient également de prestations en nature et en espèces. En effet, l'institution prend en charge 100% des frais occasionnés par les soins médicaux, chirurgicaux ou d'hospitalisation, les frais pharmaceutiques et la réadaptation fonctionnelle, la rééducation professionnelle et la fourniture des appareils de prothèse et d'orthopédie.

En outre, la Caisse verse également aux salariés des indemnités journalières, en remplacement du salaire et des rentes, en cas d'incapacité partielle ou totale pour toute la durée de vie du travailleur.

Enfin et surtout, la Caisse de Sécurité sociale joue un rôle déterminant dans la prévention des risques professionnels, par le contrôle, l'assistance-conseil et la formation des entreprises. Le dispositif de réparation des dommages mis en place est performant, mais la priorité demeure la prévention.

### VII.3.1. PAIEMENT DES ALLOCATIONS

Il s'agit essentiellement de l'aide à la mère et au nourrisson sous forme d'allocations prénatales et d'allocations de maternité, d'allocations familiales, d'indemnités journalières en faveur des femmes salariées ou assurées volontaires en couches et d'une action sanitaire, sociale et familiale (prestation en nature) qui consiste, entre autres, au suivi médical de la mère et de l'enfant.

**Tableau 7.3 : Effectifs des bénéficiaires et montants reçus, 2012**

|                             | Montant                |                     | Nombre de bénéficiaires |        |                |
|-----------------------------|------------------------|---------------------|-------------------------|--------|----------------|
|                             | Montant liquidé (FCFA) | Montant payé (FCFA) | Hommes                  | Femmes | Effectif Total |
| Indemnité de Congé Maternel | 2519102780             | 2328477748          | 0                       | 3376   | 3376           |
| Allocations Familiales      | 6587730900             | 5710971560          | 122929                  | 113214 | 236143         |
| Allocations de maternité    | 934802400              | 860511900           | 0                       | 43792  | 43792          |
| Allocations prénatales      | 336479250              | 308355000           | 0                       | 17313  | 17313          |
| Total                       | 10378115330            | 9208316208          | 122929                  | 177695 | 300624         |

Source : Caisse de Sécurité Sociale, 2012

A travers ce tableau 7.3, on découvre que 122 929 hommes (représentant 41% des effectifs) contre 177 695 femmes ont bénéficié de ces allocations. De plus, il existe une nette différence entre le montant total liquidé et celui effectivement payé au courant de l'année 2012, soit une différence de plus d'un milliard FCFA.

### VII.3.2. PRESTATIONS EN NATURE AU PROFIT DES AYANTS DROIT

Il est mentionné un peu plus haut que la CSS prend en charge le total des frais occasionnés par les soins médicaux, chirurgicaux ou d'hospitalisation, les frais pharmaceutiques et la réadaptation fonctionnelle, la rééducation professionnelle et la fourniture des appareils de prothèse et d'orthopédie etc. A ce titre, des ayants droit ont bénéficié de la Caisse des avantages que l'on peut illustrer dans le tableau 7.4.

**Tableau 7.4 : Montant destiné aux ayants droit (Hommes-Femmes) par type de prestation, 2012**

|                              | Hommes   |                        |                     | Femmes   |                        |                     | Total    |                        |                     |
|------------------------------|----------|------------------------|---------------------|----------|------------------------|---------------------|----------|------------------------|---------------------|
|                              | Effectif | Montant liquidé (FCFA) | Montant payé (FCFA) | Effectif | Montant liquidé (FCFA) | Montant payé (FCFA) | Effectif | Montant liquidé (FCFA) | Montant payé (FCFA) |
| INDEMNITES JOURNALIERES A.T. | 1340     | 150685812              | 102955162           | 99       | 8185000                | 3805316             | 1439     | 158870812              | 106760478           |
| FRAIS MEDICAUX               | 730      | 19741182               | 8381239             | 87       | 3261494                | 1680114             | 817      | 23002676               | 10061353            |
| FRAIS PHARMACEUTIQUES        | 548      | 22178035               | 17725 334           | 63       | 3007222                | 2370895             | 611      | 25185257               | 20096229            |
| FRAIS D'HOPITAL              | 59       | 24497165               | 10800 949           | 3        | 158059                 | 23809               | 62       | 24655224               | 10824758            |
| FRAIS D'APPAREILLAGE         | 32       | 8066876                | 5979876             | 1        | 62500                  | 62500               | 33       | 8129376                | 6042376             |
| FRAIS DE TRANSPORT           | 86       | 1132450                | 1053550             | 0        | 0                      | 0                   | 86       | 1132450                | 1053550             |
| FRAIS DE CONTROLE MEDICAL    | 3        | 34000                  | 34000               | 0        | 0                      | 0                   | 3        | 34000                  | 34000               |
| FRAIS DE REEDUCATION         | 4        | 650000                 | 635000              | 0        | 0                      | 0                   | 4        | 650000                 | 635000              |
| FRAIS D'ENQUETE              | 47       | 41300                  | 40600               | 0        | 0                      | 0                   | 47       | 41300                  | 40600               |
| Total                        | 2849     | 227026820              | 119079427           | 253      | 14674275               | 7942634             | 3102     | 241701095              | 155548344           |

Source : Caisse de Sécurité Sociale, 2012

A ce niveau, on souligne que les hommes, au nombre de 2 849, sont les plus grands bénéficiaires de ces avantages en 2012. Cet effectif représente onze fois plus celui **des femmes bénéficiaires**. De plus, il ressort du **tableau 7.4 qu'un montant de 155 548 344 FCFA** a été supporté par la Caisse, en cette année, en terme de frais occasionnés par les types d'incidents cités plus haut.

## Conclusion

Au terme de ce chapitre, on peut retenir que les autorités étatiques sont plus que **jamais déterminées à œuvrer dans le sociale**, comme l'attestent les nombreuses grandes actions menées au courant de cette année 2012. Ces réalisations devraient impacter le panier de la ménagère, et ont consisté en une prise en charge des besoins urgents du monde rural, mais aussi entre autre en un aménagement de l'espace et une gestion des inondations.

En érigeant la Direction de l'Action Sociale en une Direction générale, l'Etat concrétise l'assistance sociale aux populations.

Par ailleurs, il a été noté une baisse par rapport à l'année précédente (2011) des prestations en nature effectuées par la Caisse de Sécurité Sociale. En 2012, l'effectif des bénéficiaires a légèrement diminué par rapport à 2011. Ce paradoxe, au regard de la forte demande d'assistance sociale suscite une réflexion quant à la performance de certaines institutions ou du moins à une faiblesse dans la sensibilisation des populations.